

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



18^{ème} Rallye Régional VIENNE GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN 10 et 11 OCTOBRE 2020

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement :** 10 Août 2020
- Ouverture des engagements :** 10 Août 2020
- Clôture des engagements :** 28 Septembre 2020
- Distribution du carnet d'itinéraire :** Samedi 10 Octobre 2020
De 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 15h
Parking HYPER U à Saint Junien
- Dates et heures des reconnaissances :** 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- Vérifications administratives :** Samedi 10 Octobre 13h15 à 18h00
Parking Hyper U à Saint Junien
- Vérifications techniques :** 10 Octobre 2020 de 13h30 à 18h30
Parking Hyper U à Saint Junien
- Heure de mise en place du parc de départ (obligatoire dès le passage aux vérifications) :**
Samedi 10 Octobre à partir de 13h45 Parking Hyper U
Avenue Nelson Mandela à Saint Junien
- Fermeture du Parc de départ :** Samedi 10 Octobre à 19h00
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :** Samedi 10 Octobre à 16 H Parking Hyper U à Saint Junien
- Publication des équipages admis au départ :** Samedi 10 Octobre à 20h00
- Publication des heures et ordres de départ :** Samedi 10 Octobre à 20h00
- Tableau d’Affichage Officiel :** Entrée Principale Hyper U

Briefing pilotes : distribué et émargé aux vérifications administratives.

Départ de la 1^{ère} VHC (1^{ère} moderne 15mn après la dernière VHC) : Dimanche 11 Octobre à 8H

Départ de la 2^{ème} Section dans l'ordre du classement de l'ES1 Pénalités non comprises.

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC au Parc Fermé Final à partir de 15h25.

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Morichon 75, Av H Barbusse à Saint Junien.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du Rallye : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : dès la publication des résultats provisoires Parking Hyper U.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « Terre de St Junien » organise les 10 et 11 Octobre 2020.en qualité d'organisateur administratif le **18^{ème} Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 6 Juillet 2020 sous le numéro 29 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 341 en date du 6 Juillet 2020

Comité d'Organisation

Président : Jean Brasseur

Membres : Claude AMATHIEU, Josée BRASSEUR, Nicole DELAVIE, JF DUPRE, Didier Gros, Yves MORAND, Patricia MORICHON, Chloé MORICHON, Laurent PEYRAUT, Fabrice PLONCARD, Bruno ROBERT, Benoit THOUVENIN, Michel THOUVENIN.

Permanence, Secrétariat du Rallye et réception des engagements :

Josée BRASSEUR Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice S/Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84

Mail : brasseur.josée@orange.fr

Permanence du Rallye le Dimanche 11 Octobre : PC HYPER U Tel : 05.55.43.05.71

Organisateur technique

Nom : **ASA Terre de St Junien**

Adresse : Allée de Chambéry 87200-St Brice S/Vienne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques COURMONTAGNE	Licence n° 1184
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Catherine CONDEMINE	Licence n° 56617
	Jean Michel BRIAT	Licence n° 110768
Directeur de Course PC	Roger DESMOULIN	Licence n° 4799
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Bernard CONDEMINE	Licence n° 6916
	Françoise BOUCHON	Licence n° 17644

Directeurs de Course ES	Jean Pierre RAYMOND	Licence n° 12215
	Alain BONNAUD	Licence n° 8481
Adjoints Directeurs de Course ES	Christophe ORTIZ	Licence n° 49986
	Christian ISNARD	Licence n° 210777
Commissaire Technique responsable	Jean Luc PHELIPPEAU	Licence n° 9060
Commissaires Techniques adjoints	Cédric DAURAT	Licence n° 111570
	Luc GOURDON	Licence n° 163936
	Eric GAUTHIER	Licence n° 196863
Médecin chef	Jean François CUEILLE	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	Bernard LORIOU	Licence n° 79
	Michèle MEYER	Licence n° 2979
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVault	Licence n° 239250
Chronométrateurs DEPARTS	Jean Louis TISSERAND	Licence n° 181287
	Patrick CRUANES	Licence n° 19927
Chronométrateurs ARRIVEES	Alain SYLVAIN	Licence n° 23488
	Sylvie SAGE	Licence n° 119114

1.2P. ELIGIBILITE

Le 18^{ème} Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2021

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2020

Le Challenge des Notes d'Or 2020

Le Challenge Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2020

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail l'accusé de réception d'engagement.

Il n'y aura pas d'heure de convocation aux vérifications. L'horaire sera précisé lors de la prise du carnet d'itinéraire.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **18^{ème} Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 28 Septembre 2020 à minuit.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **18^{ème} Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin** et du **6^{ème} Rallye VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin**, le nombre maximum des engagés est fixé à 120 véhicules (moderne et VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 € (x 2)
- Tarifs avec réductions :
 - Pilote ou Copilote ASA : 260 €
 - Equipage ASA : 250 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement sur le Parc d'Assistance situé sur le Parking d'Hyper U.

Tout stationnement et déchargement des voitures est formellement interdit sur le Parking d'HYPER U et autres Parkings Commerciaux pendant la journée du Samedi.

La mise en place de l'Assistance ne pourra s'effectuer qu'à partir du Samedi 19h30.

Les Plans des lieux de stationnement (à partir du Vendredi APM et pour le Samedi) seront communiqués sur le site du Rallye et lors de la distribution du Carnet d'Itinéraire.

<http://rallyevienneetglane.e-monsite.com>

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 18^{ème} Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin représente un parcours de 131,470 kms.

Il est divisé en 1 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 ROCHECHOUART 9,8 kms

ES 2-4 VALETTE 5,3 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maxi

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 10 Octobre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1 P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « ROCHECHOUART » pénalités non comprises.

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. **Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

7.3.6. L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet de bord au contrôleur

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La Remise des Prix se déroulera le 11 Octobre 2020 sur le Parking d'Hyper U dès l'affichage des résultats provisoires.

En raison du contexte particulier de cette année et du nombre réduit de partenaires, il n'y aura pas de Remise de Prix en numéraire.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du scratch et au 1^{er} équipage de chaque classe.

Des lots seront distribués à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2021 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné.
- à un concurrent tiré au sort parmi les classés.

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Des coupes seront attribuées à 3 Commissaires tirés au sort.

Des lots seront distribués à tous les commissaires, à la fin de l'épreuve.